

Les descendants de Sulpice



Jeanne Patault vve de François Alliot

bail par Jeanne Patault
d'une maison
en date du 16 septembre 1725

1794
69

Vu l'acte de vente pour
6 ans par femme
galaute

a
Silvain Courcier
pour 28 ans
1794



Acte de vente pour
cette baronnie de
Louvain sur le fief
présent Jeanne parvenue veuve de
François allier deuit en plusieurs
lequel a affermé pour tel temps
vingt années en vertu de l'ordonnance
qui communique aux autres de
cette sorte de premier fief pour
prendre les fruits de la fin de la baronnie
seigneurie de la baronnie de Louvain au
ville de Louvain en la baronnie de Louvain
laquelle est la baronnie de Louvain
couverte avec la baronnie de Louvain
et dépend de la baronnie de Louvain
les uns de la baronnie de Louvain
autres de la baronnie de Louvain
de Louvain de Louvain de Louvain
de Louvain, et a été fait à l'effet
de Louvain de Louvain de Louvain
la baronnie de Louvain sur Louvain
par femme Anne de Louvain
pour des fruits de Louvain
payent de Louvain de Louvain
de Louvain de Louvain de Louvain
de Louvain de Louvain de Louvain

Paul Dupuy a les quatre diéux
jeudi beyut temp bon les points
maux de serour a femme amee
vous les yau marhe on les
yus sans aucune diminution
du prix des taberns que les
Catholiques ont payés au
en l'esme de nosse seigneur
le premier mil sept cent vings
Cinq ans qu'ils y ont
et pour ce que les nouveaux
de nosse seigneur de Bourbonnais
ont payés au seigneur de nosse
de nosse seigneur de Bourbonnais
seigneur de nosse seigneur
de nosse seigneur de Bourbonnais

Paul Dupuy a les quatre diéux
1725, le sixième jour de Septembre
de nosse seigneur de Bourbonnais
de nosse seigneur de Bourbonnais